

Délibéré dans la séance du 9 décembre 2010 où siégeaient : M. Christophe Chantepy, Président de sous-section, Président ; M. Denis Piveteau, Conseiller d'Etat et M. Pascal Trouilly, Maître des Requêtes-rapporteur.

Lu en séance publique le 23 décembre 2010.

Le Président :

Signé : M. Christophe Chantepy

Le Maître des Requêtes-rapporteur :

Signé : M. Pascal Trouilly

Le secrétaire :

Signé : Mme Edwige Pluche

La République mande et ordonne au ministre d'Etat, ministre de la défense et des anciens combattants en ce qui le concerne ou à tous huissiers de justice à ce requis en ce qui concerne les voies de droit commun contre les parties privées, de pourvoir à l'exécution de la présente décision.

Pour expédition conforme,

Le secrétaire

